

A graphic of a stethoscope with a black tube and silver chest piece, positioned horizontally across the top of the page.

FICHES MÉMO
de l'interne du CHA

A graphic featuring a stethoscope chest piece resting on a light blue molecular structure composed of interconnected hexagons and pentagons. The stethoscope tube extends from the top right towards the chest piece.Several dark blue and medium blue geometric shapes, including triangles and rectangles, are scattered in the bottom left corner of the page.

Vos contacts aux Affaires Médicales



Laurent Lippens

Responsable des Affaires Médicales

laurent.lippens@gh-artoisternois.fr
03.21.21.18.02 (poste 31802)



Christie Delaby

Gestion du temps de travail
et de la formation médicale

christie.delaby@gh-artoisternois.fr
03.21.21.18.27 (poste 31827)



Brigitte Stanek

Gestion de l'accueil et de l'intégration
du personnel médical

brigitte.stanek@gh-artoisternois.fr
03.21.21.10.57 (poste 31057)



Pierre Lefebvre

Gestion de la paie et du suivi budgétaire

pierre.lefebvre@gh-artoisternois.fr
03.21.21.18.04 (poste 31804)



Stéphanie Pollet

Secrétariat des affaires médicales

stephanie.pollet@gh-artoisternois.fr
03.21.21.18.01 (poste 31801)



Christine Rolez

Gestion des contrats et des carrières

christine.rolez@gh-artoisternois.fr
03.21.21.18.03 (poste 31803)

Je la contacte pour :

Les changements de planning de garde
Les congés

Je la contacte pour :

La gestion des badges
Les logements (internat, appartements)

Je le contacte pour :

Toutes questions liées à la paie
En cas de maladie ou d'accident de travail

Je la contacte pour :

Le dossier administratif, les attestations
Les fiches d'évaluation

Je la contacte pour :

Les droits statutaires
Le concours PH

Organisation du temps de travail

Mise en œuvre du temps de travail des internes conformément aux dispositions réglementaires

- *Directive Européenne 2003/88/CE du 4 novembre 2003 relative à l'aménagement du temps de travail.*
- *Décret n°2015-225 du 26 février 2015 et de ses arrêtés d'application*
- *Arrêté du 20 mai 2016 relatif à l'indemnisation des gardes effectuées par les internes et FFI.*
- *Circulaire Interministérielle du 26 mai 2016*

Objectif

Mise en place d'un cadre plus protecteur et plus sécurisant en matière de respect du temps de travail des internes visant à garantir l'équilibre nécessaire au sein du parcours de formation en stage et hors stage.



Organisation du temps de travail

Rappels

■ Les obligations de service des Internes :

10 demi-journées hebdomadaires : 8 en stage (gardes et astreintes comprises) + 2 hors stage ↴

1 demi-journée de temps de formation: temps durant lequel l'interne est sous la responsabilité du coordonnateur de sa spécialité et participe aux activités requises, programmées et/ou organisées par le coordonnateur local ou interrégional de sa spécialité (ex: cours de DES, DESC, congrès, etc.)

1 demi-journée de temps personnel: temps de consolidation de ses connaissances et des compétences que l'interne utilise de manière autonome.

■ L'organisation des gardes

L'interne participe au service normal de garde qui comprend (cf. Organisation des gardes au CHA) **au minimum 1 garde de nuit par semaine + 1 dimanche ou jour férié par mois**

⌚ L'interne bénéficie d'un repos de sécurité (1 journée) à l'issue de chaque garde !

Remarques: Ce service de garde peut également comprendre des gardes supplémentaires

■ Le respect du seuil des 48 heures hebdomadaires

10 demi-journées mais seulement **9 considérées** comme du temps de travail effectif. **La demi-journée de temps personnel** n'entre pas dans le calcul des 48h !

■ Les congés annuels

= 30 jours ouvrables, le samedi étant décompté comme un jour ouvrable.
Une semaine de congés du lundi au dimanche = 6 jours de congés pris

Organisation des gardes au CHA

Le plan des gardes du CHA est organisé en fonction des effectifs et de l'organisation médicale.

Il comprend :

- **4** lignes de garde junior aux **Urgences et SMUR**
- **1** ligne de garde junior en **Chirurgie**
- **1** ligne de garde junior en **Pédiatrie**
- **1** ligne de garde junior en **Psychiatrie**
- **1** ligne de garde junior en **REA/USC**
- **1** ligne de garde junior en **Anesthésie**
- **1** ligne de garde junior en **Gynécologie-Obstétrique**

La ligne de garde junior comprend la garde hebdomadaire de nuit et les samedis après-midi, dimanches et jours fériés.

4 lignes de garde

■ LIGNES PRIORITAIRES

2 lignes de garde URGENCES où sont positionnés :

- 2 internes chaque nuit du lundi au vendredi
- 2 internes le samedi après-midi + nuit
- 2 internes le dimanche (ou jour férié) jour et nuit

1 autre ligne de garde URGENCES

Horaires : 10h00 -22h00 (semaines + weekends)

■ 1 ligne de garde SMUR où sont positionnés

- 1 interne chaque nuit du lundi au vendredi
- 1 interne le samedi après-midi + nuit
- 1 interne le dimanche (ou jour férié) jour et nuit

Organisation des gardes au CHA

Organisation des lignes de gardes

■ 1^{ère} ligne de garde des URGENCES

- Comblée en priorité par les internes affectés au sein du service des urgences

■ 2nde ligne de garde des URGENCES

- Ligne ouverte aux internes de médecine générale affectés au sein des étages (selon quota).
- S'il reste des gardes: comblées par les internes affectés au sein du service des urgences

■ 3^{ème} ligne de garde des URGENCES (10h00-22h00)

- Tous

Une fois ces lignes comblées

■ Lignes de garde SMUR

- Dédiée aux internes désireux de reprendre des gardes supplémentaires (positionnement libre)

Participation des internes à la permanence des soins

■ Internes de médecine générale affectés au sein des étages (au minimum) :

- 2 gardes par mois + 1 Dimanche ou jour férié par mois

■ Internes de spécialité médicale affectés au sein des étages (au minimum)

- 1 garde par mois + 1 Dimanche ou jour férié par mois

Organisation des gardes au CHA



Réglementation

Durée d'une garde = **13h30**

1 garde de nuit par semaine + 1 dimanche ou jour férié par mois

En pratique

- I** Les tableaux de gardes sont à remettre à la secrétaire médicale du service pour saisie dans le logiciel AGIRH (via intranet) le 20 du mois pour le mois suivant.

Ex : le 20 Novembre transmettre le tableau prévisionnel de décembre

- II** Les changements des gardes qui peuvent intervenir dans le courant du mois doivent être signalés auprès du Chef de service pour mise à jour des tableaux.

L'indemnisation des gardes découle automatiquement des informations saisies dans le logiciel AGIRH. Chaque interne est garant de la mise à jour de ces informations

- III** Les changements sont possibles jusqu'au 6 du mois, pour le mois de garde précédent.

Aucune régularisation en paie passé ce délai !

- IV** Outil de gestion du temps de travail > AGIRH GTT MEDICAL
Vous avez la possibilité de consulter vos plannings et ceux des autres services avec les codes suivants :

Identifiant : INTERN / mot de passe : INTER1

Merci de ne pas les modifier

LE BADGE MULTI FONCTIONS



- Identification des professionnels de santé
- Identification lors du passage au self
- Accès aux services sécurisés
- Accès au Terminal Multi Media

Délivrance du badge à l'issue de votre formation Clinicom
Remise du badge à la fin du stage obligatoire

Modalités pratiques

VENIR AU CHA

■ NAVETTE GRATUITE

Le Centre Hospitalier propose une navette gratuite entre l'hôpital et la gare d'Arras aux horaires suivants :

- Trajet Gare/CHA : 8h35
- Trajet CHA/Gare : 17h, 18h

Réservez obligatoirement

navette@gh-artoisernois.fr au plus tard le jeudi avant 15h pour l'ensemble des transports de la semaine suivante. Demande nominative (nom, prénom, fonction). Ajustements possibles la veille avant 15h sous réserve de disponibilité.

■ LIGNES DE BUS

Trois lignes de bus desservent le Centre Hospitalier :

- Trajet CHA/Gare ou Gare/CHA :
Ligne 1 et Ligne 6
- Trajet CHA/Gare uniquement
Ligne 2



Modalités pratiques

SE LOGER AU CHA

■ INTERNAT

13 chambres individuelles d'environ 12 m² :

- lit 1 personne, chevet, armoire et placard intégré, étagère, bureau et lavabo
- sanitaires et douches à l'extérieur des chambres (parties communes)

Salle commune

- cuisine équipée comprenant réfrigérateur/congélateur, plaques de cuisson, four, micro-ondes, cafetière et lave-vaisselle
- coin détente avec canapés, télévision (accès aux chaînes du câble) et baby-foot
- lave-linge/sèche-linge

Salle de sport

comportant 2 tapis de course et 2 vélos elliptiques

Jardin

avec mobilier et barbecue

■ LOGEMENTS INDIVIDUELS

Quelques logements (appartements) peuvent être attribués

- salle à manger, salon, cuisine équipée, salle d'eau, wc et 1 ou 2 chambres





Groupe Hospitalier
Artois-Ternois

CENTRE HOSPITALIER D'ARRAS